

Avis émis par le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
départemental de l'Ain

Réunion du 8 novembre 2022

Avis des membres du CHSCTD représentants des personnels	Suites données par l'administration
<p>En prenant en considération le nombre de personnels du département de l'Ain, le nombre croissant de démissions, la souffrance au travail, la problématique liée au manque de mobilité, le déclassement salarial, le CHSCT de l'Ain demande que, pour assurer le suivi des situations individuelles :</p> <ul style="list-style-type: none">• un.e deuxième assistant.e social.e soit recruté.e en urgence afin de retrouver la situation antérieure dans le département• le poste d'assistante administrative au service social des personnels soit pourvu à temps plein• un recrutement de médecin(s) soit planifié afin d'assurer au minimum un temps plein au seul service des personnels• un recrutement d'infirmières soit planifié afin d'augmenter leur temps de présence au service des personnels	<p>Le recrutement d'un deuxième personnel de service social en faveur des personnels a été engagé dès la rentrée 2022. Le processus est encore en cours.</p> <p>Le pôle médico-social des personnels bénéficie du concours de 1,5 équivalents temps plein d'assistance administrative. A ce jour, il n'existe pas de perspective d'être en mesure d'adapter les moyens consacrés à cette mission.</p> <p>L'académie de Lyon propose des emplois de médecin du travail et d'infirmier santé et sécurité au travail de manière permanente. C'est dans ce cadre qu'une deuxième infirmière a pu être recrutée à compter de la rentrée 2022.</p>